

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

Séance du **Jeu**di 15 Décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 37
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 7
 Nombre de membres excusés : 15
 Nombre de membres absents : 2

Date de convocation :
 9 décembre 2022

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

22 DEC. 2022

et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :

22 DEC. 2022

1 - Commande Publique

1.4 - Autres types de contrats

Objet : Projet de contrats relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) et des déchets issus des lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

L'an 2022, le 15 décembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 9 décembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 9 décembre 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT				X	
Mme Nathalie BOUILLARD				X	
Mme Catherine CAILLY				X	
M. Pascal DALIGAULT				X	
M. Sylvain DELANGE				X	
Mme Valérie DESQUESNE				X	
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY				X	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD				X	
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
PONTECOULANT					
M. Jean LUCAS				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO				X	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUULT	X				
Mme Bernadette LEROY				M. Georges RAVENEL	
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER				X	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU				M. Didier DUCHEMIN	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS				M. Eric MARTIN	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA				M. Gilles FAUCON	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN			Mme Annie ROSSI		
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	37	0	7	15	2
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	37				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*	44				

M. Alain DECLOMESNIL donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

A compter du 1^{er} juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités territoriales, d'une part, et les éco-organismes et l'organisme coordonnateur de la filière à responsabilité élargie du producteur des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ménagers et des déchets issus des lampes, est modifiée.

Elle est, à compter de cette date, régie par le cahier des charges des éco-organismes de la filière et le cahier des charges de l'organisme coordonnateur de la filière définis dans l'arrêté du 27 octobre 2021.

OCAD3E a été agréé en qualité d'organisme coordonnateur de la filière en date du 15 juin 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

L'Intercom de la Vire au Noireau conserve, en l'état, le même éco-organisme référent qu'avant le 1^{er} juillet 2022.

Ce n'est plus désormais OCAD3E qui contractualise avec les collectivités mais l'éco-organisme référent.

Les déchèteries concernées par ce nouveau contrat sont les déchèteries gérées en direct par les services de l'Intercom de la Vire au Noireau : déchèterie de Le Tourneur, la déchèterie de Canvie et la déchèterie de Mesnil-Clinchamps.

Ce nouveau contrat a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre Ecosystem et l'Intercom de la Vire au Noireau.

a. Projet de contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation

Ecosystem assure :

- La fourniture des contenants pour les Petits Appareils en Mélange (PAM) et les Ecrans (écrans d'ordinateurs, de télévision...)
- L'enlèvement des DEEE (le marquage des Froids et Hors Froids devient obligatoire)
- Le traitement

Ces prestations sont assurées à un coût nul pour la Collectivité.

Ce n'est plus OCAD3E qui versera, trimestriellement, aux collectivités les différents soutiens financiers à la Collectivité mais Ecosystem suivant le barème suivant :

- Forfait fixe : 500 € par trimestre et par point de collecte
- Part variable : Scénario S1 donnant droit à une contribution financière de 47 €/tonne (enlèvement à partir de 24 unités)
- Forfait « Zone réemploi permanente » soit 200 €/déchèterie/trimestre. Les déchèteries de Canvie et Mesnil-Clinchamps seront concernées sous condition que la structure d'Economie Sociale et Solidaire (2eme vie 2eme chance) ait contractualisé également avec Ecosystem
- Part sécurité : un soutien est accordé au titre de la protection du gisement par type de DEEE par point de collecte
- Soutien à la communication : plafond de 1 050 € en fonction des communications faites dans l'année

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets/Déchèteries » réunie le 5 décembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le futur contrat avec l'éco-organisme Ecosystem pour la collecte séparée des DEEE pour une durée courant rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2022 pour se terminer le 31 décembre 2027.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	3
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

b. Projet de contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

Ecosystem assurent :

- La fourniture de contenants
- L'enlèvement
- Le traitement

Ces prestations sont assurées à un coût nul pour la Collectivité.

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets/Déchèteries » réunie le 5 décembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le futur contrat de reprise des lampes usagées.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	3
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Mme Annick ALLAIN

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER


